



Le Racing Club d'Arras Natation

N° de tél : 06 07 67 38 00
 Adresse e-mail : celine39-62@hotmail.fr
 Adresse du site : www.rcanatation.fr

REGLEMENT

Le Fonctionnement du Club :

Le RCA Natation est une association à but non lucratif. Les membres du bureau et du Comité sont des bénévoles.

L'inscription :

L'inscription est effective pour l'année complète.

Le remboursement de la cotisation, suite à arrêt de l'activité ne pourra se faire que dans les deux semaines suivant l'inscription. Dans ce cas, il sera déduit le montant de la licence.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué que la cotisation soit payée en une seule fois ou en plusieurs fois

L'entrée de la piscine :

Pour des questions de sécurité, les parents doivent accompagner et rechercher les enfants à l'intérieur de la piscine. Le RCA Natation décline toute responsabilité, tant que l'enfant n'est pas pris en charge par un membre du club, à l'accès des bassins.

Le digicode de la porte d'entrée vous sera donné à la rentrée, il ne doit pas être communiqué aux personnes extérieures, et la porte d'entrée ne doit en aucun cas rester ouverte.

Toutes les informations officielles sont affichées dans les panneaux du hall d'entrée de la piscine Daullé (Planning des stages, annulation d'entraînements), et sont disponible sur le site internet www.rcanatation.fr

Les vestiaires :

Les parents ne peuvent entrer dans le vestiaire du sexe opposé. *Exemple : un papa accompagnant sa fille doit donc aller dans le vestiaire garçons.*

Ne pas laisser ses vêtements dans un vestiaire individuel. Utilisez les casiers prévus à cet effet. (Attention, les casiers ont tendance à se bloquer et nous ne possédons pas le passe). Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

Le bord du bassin :

Pour des raisons d'hygiène, le port du bonnet de bain est obligatoire ainsi que le déchaussage dans la zone prévue à cet effet à l'entrée du vestiaire. Seuls sont admis les maillots de bain.

Les parents ne sont pas acceptés sur le bord du bassin (règlement intérieur de la piscine Daullé)

Les entraînements :

Les entraînements peuvent être annulés en fonction des manifestations ou des compétitions, les annulations ne donneront pas lieu à remboursement. Des stages pourront être proposés lors des petites vacances pour rattraper ces annulations.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les vacances scolaires, sauf cas exceptionnels (stages) et lors des jours fériés.

La visite médicale et le certificat médical :

- Pour les non compétiteurs, un certificat médical de non contre-indication aux pratiques de la natation est obligatoire.
- Pour les compétiteurs autres que les sections sportives, un certificat médical de non contre-indication aux pratiques de la natation en compétition toutes disciplines est obligatoire.
- Pour les compétiteurs de sections sportives collège et lycée, un certificat médical est obligatoire avant le premier entraînement. La visite médicale au centre médico sportif est obligatoire avant la première compétition. .
- L'entraîneur fournira une fiche sanitaire qui sera à compléter par chaque nageur compétiteur. Elle sera rendue à l'entraîneur avant la première compétition et sera valable pour l'année sportive.

En cas de non-présentation du certificat médical lors du premier entraînement, le nageur ne sera pas accepté au bord du bassin.

En cas de réinscription, et si le certificat médical déjà fourni date de moins de trois ans, l'attestation de réponse au questionnaire QS Sport joint au dossier de réinscription remplacera le certificat médical et sera à fournir en même temps que le dossier de réinscription ou à défaut obligatoirement lors le premier entraînement. En cas de non-présentation, le nageur ne sera pas accepté au bord du bassin.

Les compétitions :

Absence non justifiée à une compétition : sauf maladie, 10€ vous seront demandés pour couvrir les frais du forfait (amende payée par le club aux instances de la natation). En cas de maladie, fournir impérativement un certificat médical dans les 8 jours suivant la compétition.

Rappel des frais pris en charge par le club lors des compétitions (repas, transport...)

- Compétitions à Arras : les nageurs qu'ils soient de Section ou non sont pris en charge par leurs parents pour les repas et les transports.
- Compétitions de niveau départementales et de niveau régionales :
 - pour les Section Sportives, le repas est gratuit si la compétition dure sur la journée, sous réserve que le nageur soit qualifié l'après-midi en cas de finale
 - pour les autres nageurs qualifiés en finale l'après-midi, le repas sera facturé 5 euros.
 - Si le nageur n'est pas qualifié en finale l'après-midi, qu'il soit de Section Sportive ou non, il paie le prix du repas s'il souhaite manger avec le club.
 - En cas de compétition qui dure sur la journée sans finale l'après-midi, le repas du nageur est pris en charge sauf si la compétition se déroule dans une commune limitrophe à Arras.
 - Transports pris en charge par les parentsSe référer au calendrier distribué en début d'année sportive.
- Compétitions nationales : prises en charge par le RCA Natation

La tenue du club (tee-shirt, bonnet) est obligatoire pour les compétitions.

L'équipement :

La vente de matériel se fait par internet, ou aux dates indiquées par la Commission Equipement, une adresse mail est à votre disposition si vous voulez passer des commandes. Vous avez accès au catalogue sur le site internet du club et sur demande à la piscine.